

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 07 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ Hervé
M^{me} LE MARCHAND Régine
M. BOUFFORT Bertrand
M^{me} BOISNARD Karine
M. BAURY Samuel.
M^{me} LEFEBVRE BERTIN Nathalie
M. CHARDIGNY Thomas
M^{me} LE GALL Josette
M. GARNIER Michel
M. MOKHTARI Mustafa
M. BABOU Cyprien
M. ANDRÉ Sylvain
M. BAUDY Jérôme
M^{me} HERCEG GALESNE Zlatka
M^{me} PAIMPARAY KANY Véronique
M^{me} YSOPE Carine
M^{me} D'HEROUVILLE Véronique
M^{me} MONTESINOS Esther
M^{me} BROSSERON Christine
M. LE MARCHAND Julien
M. ROUAULT Philippe
M. PHILOUX Pascal
M. CHAIZE Alain
M^{me} QUEMENER Anne Marie
M^{me} CHARRIER Catherine
M. JUMAUCOURT Arthur

Date de convocation : 01/07/2026

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 23

Quorum réuni

Étaient excusés :

M. GUILLEMET Éric a donné pouvoir à M. CHARDIGNY Thomas.
M. PERRUDIN Gildas a donné pouvoir à M. BAURY Samuel.
M. BAILLY Cédric a donné pouvoir à M. BOUFFORT Bertrand.
M^{me} BRENDEL Charlotte a donné pouvoir à M^{me} PAIMPARAY KANY Véronique.
M. MOKHTARI Mustafa a donné pouvoir à M. GARNIER Michel.
M^{me} CHARLÈS Mathilde a donné pouvoir à LE MARCHAND Régine.
M. DESMOULIN Gil a donné pouvoir à M. JUMAUCOURT Arthur.

Étaient absents :

M. BABOU Cyprien absent jusqu'à 20h35.
M^{me} ROBIN Amélie absente jusqu'à 20h43.
M. LE MARCHAND Julien absent jusqu'à 20h38.

Secrétaire de séance :

M. BAURY Samuel



04/07 – 07 juillet 2026

Vie associative - Subventions aux associations 2026

Le rapporteur,

- expose que les dossiers de demandes de subvention municipale ont été étudiés lors des commissions des 18 mai 2026 et 08 juin 2026.
- précise que les membres des différentes commissions se sont attachés aux critères non cumulatifs suivants pour proposer le versement d'une subvention :
 - le motif détaillé justifiant la demande de subvention (subvention de fonctionnement, subvention pour une manifestation ou projet ou subvention exceptionnelle) ;
 - le besoin financier de l'association pour réaliser ses projets ;et/ou,
 - les activités régulières et à destination principale des Pacéens.
- présente les propositions de subventions municipales à allouer aux associations, pour l'année 2026 dans l'annexe jointe.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2311-7,

Vu la délibération n°40/02 du 03 mars 2026 portant adoption du budget primitif 2026 de la commune,

Vu la délibération n°40/08 du 03 mars 2026 approuvant le versement d'acomptes sur subvention à certaines associations,

Vu les différents avis émis par les commissions citées ci-dessus,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ALLOUE :

les subventions restantes à verser pour l'année 2026 aux associations, conformément au tableau détaillé et présenté en annexe.

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE :

Ne prennent pas part au vote :

Unanimité - Mme Herceg-Galesne, M. Chaize et M. Garnier pour la demande de l'association Pacé Baiersdorf.

Unanimité - M. Philoux pour la demande de l'association Amicale des sapeurs-pompiers de Pacé.

Unanimité - M. Babou pour la demande de l'association Chênes de Vergéal.

Unanimité - M. Le Maire et Mme Charrier pour la demande de l'association Espace emploi.

Unanimité - M. Le Marchand pour la demande de l'association le COP Handball.

Unanimité - M. Rouault pour la demande de l'association Pacé solidarité.

Unanimité - Mme Robin pour la demande de l'association APE Haut Chemin.

Unanimité - Mme Brosseron pour la demande de l'association APEL.

Pour les subventions accordées à la MJC : majorité absolue (25 pour ; contre M. Jumaucourt ; Mme Charrier ; M. Desmoulin)

Pour toutes les autres subventions : Unanimité

Quorum réuni : 26 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

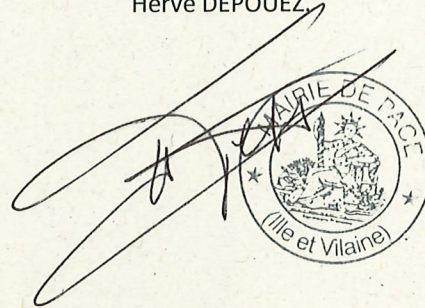
Le secrétaire de séance,

Samuel BAURY.



Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.



The stamp is circular with the text "MAIRIE DE PACÉ" at the top and "(Ille et Vilaine)" at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a castle tower and a sun.